

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU JEUDI 21 OCTOBRE 2010 A 18 H 30

A LA MAIRIE DE ST JODARD

PRESENTS : Mrs DAVID Président (+ 1 pouvoir), DUPIN et VIGNAND Vice-Présidents,

Mmes BRUNELIN Mireille, RAJOT Régine, Mrs RONDARD Bernard (+ 1 pouvoir), BERNARD Michel, TAMAIN Serge, THOUIN Daniel, PILON Benoît, LIONARD Yves, MARCHET Jean-Paul, CHABERT Bernard, PARDON Sébastien, ROCHE André et SEIGNOL Jean-Pierre.

Absents excusés : avec procuration : Mme GAY Coralie pouvoir à Mr DAVID et Mme RIAMON pouvoir à Mr RONDARD Bernard

avec suppléant : Mr DEMARE Dominique (suppléé par Mr SEIGNOL), Mme LAMOTTE Blanche (suppléée par Mr THOUIN Daniel), Mr BISSUEL Bernard (suppléé par Mr PILON Benoît)

Absents : Mrs JOLIVET Marc, DARMET Michel et PEPIN Daniel

Monsieur le Président remercie Le Maire de saint Jodard pour l'accueil qu'il a réservé aux membres pour cette séance de comité syndical.

Délibération signature convention avec CDG 42 pour la reprise dossier CNRACL

Le président soumet au comité la première délibération concernant l'aide apportée par le conseil général qui demande de passer une convention pour que les dossiers CNRAL soient traités par le CG. Les tarifs des différentes prestations sont présentés à l'assemblée. Cette délibération purement administrative est acceptée, étant identique à celle présentée dans les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents : approuve cette décision.

Délibération signature convention avec le CNAS

La deuxième délibération est présentée au comité. Elle fait mention de l'adhésion au CNAS. Le Président rappelle que le Syndicat avait instauré un régime indemnitaire lors du budget précédent et avait envisagé une adhésion au CNAS sur cet exercice. Il est demandé au comité de se prononcer après avoir entendu les précisions suivantes. Seul le personnel technique est bénéficiaire de cette prestation car l'agent administratif appartient à une autre collectivité qui l'emploi sur un temps supérieur.

Au cas où les prestations demandées par les agents se verraient insuffisantes, le comité se réserve le droit de ne plus adhérer au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents : approuve cette décision.

Délibération marché sentier

Les délibérations suivantes concernent le projet sentier. Le président rappelle la chronologie du choix. Le descriptif des travaux a été soumis à un certain nombre d'entreprises qui ont répondu sur les 4 lots. Seul le dernier lot « passerelle » n'a vu qu'une réponse. Les offres reçues ont été classées suivant le tableau présenté en séance. La vérification des différentes réponses et des demandes de précision complémentaire ont permis de valider les quatre entreprises objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents : approuve cette décision.

Délibération propositions d'acquisitions de terrains pour les sentiers

La dernière délibération est proposée au comité. Elle concerne l'achat de parcelles pour la réalisation du sentier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents : approuve cette décision.

Questions diverses

Sentiers

Les montants des prestations sont inférieurs aux prévisions. Il restera à consulter pour les lots signalétique, topoguide et matériel. Il est demandé au Vice président Bernard Vignand d'envisager cette consultation pour laquelle il est prévu de procéder à des démonstrations. Bernard Rondard demande à ce que l'ensemble des présents remercie Le Vice-président Gilles Dupin pour le travail effectué.

Le président soumet au comité l'idée d'une information sur les sentiers qui sera reprise dans les bulletins municipaux des différentes communes et communautés de communes. Celle-ci est acceptée par tous. Un projet va être rédigé et soumis pour fin novembre à l'ensemble des participants.

Le prochain comité est prévu le Mardi 21 Décembre 2010 à 18h30 à la mairie de Saint marcel de Félines

La séance est levée à 19 h 45.

Pour clore cette séance, les participants se retrouvent autour du verre de l'amitié offert par la Mairie de St Jodard.